

Coronavirus : il y a de quoi déposer des millions de plaintes contre X... ça vous intéresse ?

écrit par Christine Tasin | 25 mars 2020



Voici un site qui donne des pistes à ceux qui voudraient porter plainte pour les aberrations et erreurs de la gestion de crise du coronavirus.

Le site peut aider ceux qui ont décidé de se lancer dans une action judiciaire. Nous n'avons pas réfléchi à la pertinence de la démarche, ni aux chances qu'ont les plaintes d'aboutir. C'est juste une information, à chacun de juger, réfléchir...

Nous ne cessons, depuis le début de la crise, de dénoncer ce qui nous semble 3 fautes majeures : la fermeture des frontières plus que tardive (ah, ces 50 000 supporters italiens venus en France, ah! l'absence de confinement et quarantaine pour tous ceux qui, pendant des semaines, ont pu arriver d'Asie et entrer chez nous comme dans un moulin, le fait que n'ont été testés que les malades déjà reconnus, permettant aux porteurs de virus qui l'ignoraient de contaminer famille et collègues et donc de répandre l'épidémie, les tests étant carrément refusés aux Français tant qu'ils n'avaient pas les différents symptômes de l'atteinte, et que dire des médecins, infirmiers, policiers... qui n'ont même pas de masques ni de gants ?

Dépôt de plainte facilité – Covid-19 / Coronavirus

Alors que partout l'épidémie d'infections au coronavirus progresse, et malgré les avertissements des instances sanitaires internationales, l'État français n'a pas pris à temps les mesures nécessaires pour protéger les personnes sur son sol. Les mesures prises récemment sont tardives, insuffisantes et incohérentes. De ce fait, de nombreuses personnes, dont du personnel médical, ont été et sont toujours exposées à des risques sanitaires, sont tombées malades ou sont décédées.

Le droit français protège les personnes de ces négligences, mises en danger et violences. Selon la situation dans laquelle vous vous trouvez, ce site vise à faciliter le dépôt d'une plainte contre X à l'aide de dossiers pré-rempli assorti d'une notice explicative.

Dossier de plainte selon votre cas

Personnel médical et leurs syndicats professionnels



Personne Malade



Personne non Malade



Notice explicative : important !



Quelles sont les motifs possibles de vos plaintes ?

Selon votre situation (syndicat professionnel, personnel médical, malade, proche de victime ou simple citoyen), les motifs suivants peuvent s'appliquer :

- Abstention volontaire de prendre les mesures visant à combattre un sinistre
- Violences involontaires
- Mise en danger délibérée de la vie d'autrui
- Homicide involontaire

Partagez sur Internet et aidez d'autres personnes à porter plainte

<https://plaintecovid.fr>